

der ganzen Klasse, in Gruppen, aber auch Zeiten für Einzelarbeit und individuelle Unterstützung. In Bezug auf die Therapie spricht man von einem Safe Place, von einem sicheren, geschützten Rahmen für das Kind, wo es individuelle Aufmerksamkeit und Raum für sehr persönliche Anliegen bekommt. In diesem Sinn erscheint es mir auch nicht relevant, das Angebot der Schule gegen die Behandlung in einer Praxis auszuspielen. Wichtig ist die intakte therapeutische Beziehung zwischen dem Kind und seinen Eltern und der Therapeutin / dem Therapeuten. Die Chance, einen guten Spezialisten zu finden, kann mit einer möglichst freien Therapeutenwahl optimiert werden. Es muss verschiedenen Bedürfnissen Rechnung getragen werden. Viele Kinder und Eltern fühlen sich in der Schule gut aufgehoben und wünschen ein schulisches Therapieangebot. Andere wünschen eine ausserschulische Expertenmeinung und Betreuung. Das Schulsystem kann auf solche Eltern als Front wirken, und sie fühlen sich nicht mitspracheberechtigt und machtlos. Eine Therapie unter diesen Umständen fruchtet nicht.

Wenn es um schulische Schwierigkeiten geht, ist ein vernetztes und gut koordiniertes Zusammenarbeiten aller beteiligten Fachpersonen unabdingbar. Ein solch vernetztes Arbeiten sollte aber auch mit externen Fachleuten möglich sein und wird heute schon von Vielen selbstverständlich praktiziert.

Abschliessend noch ein Wort zu der Berufsausbildung. Da möchte ich Sie darauf hinweisen, dass die Abschlüsse in der Logopädie schweizerisch nicht einheitlich geregelt sind. Während die deutschsprachigen Ausbildungsstätten einen Bachelor-Abschluss vorsehen, machen französischsprachige Logopädiestudentinnen und -studenten einen Master, zum Beispiel in Genf und Neuenburg. Die Tatsache ist nicht nachvollziehbar, soll die Ausbildung die Studienabgänger doch in der ganzen Schweiz für die gleiche berufliche Tätigkeit qualifizieren. Schade, dass im Zuge der Bologna-Reform die bereits zuvor bestehenden Unterschiede nicht harmonisiert wurden.

Dies und weitere Aspekte könnten Inhalt des auszuarbeitenden Berichtes sein, und in diesem Sinne unterstütze ich natürlich dieses Postulat.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei geht mit den Postulanten einig, dass die Hilfsmassnahmen der Schuldienste und des Sonderschulunterrichts im Kanton koordiniert werden müssen, um schulischen Misserfolgen infolge langer Wartefristen und zusätzlichen Kosten vorzubeugen. Eine gesamtheitliche Betreuung eines zu therapierenden Schülers bedarf einer vernetzten Arbeit der Schuldienste mit den Lehrpersonen der Regelklassen und der Sonderschulen.

Auf die drei Fragen der Grossräte Morel und Masset im Postulat Nr. 322.06 gibt der Staatsrat schon sehr ausführlich Antwort, wofür wir uns bedanken. Der in Aussicht gestellte Bericht der Arbeitsgruppe «Organisation des Sonderschulunterrichts und der Schuldienste» ist jedoch notwendig, um sich ein vollständiges Bild der zu koordinierenden Massnahmen zu machen. Im Hinblick auf die angestrebte Anpassung des Gesetzes für den Sonderschulunterricht erwartet die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei im auszuarbeitenden

Konzept auch Angaben über die finanziellen Auswirkungen für die Übergangszeit und danach.

Zusammenfassend ist folgendes festzuhalten: Um eine Neueinschätzung der Bedürfnisse der Kinder im Vorschul- und Schulalter genau vornehmen zu können, bedarf es einer Vernetzung der Hilfsmassnahmen. Ein diesbezüglicher, umfassender Bericht über das Vorgehen ist erforderlich. Deshalb unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Überweisung des Postulats an den Staatsrat.

Election

Un membre du Conseil de la magistrature

Discussion

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Sur cette candidature au Conseil de la magistrature¹ – en fait, cela aurait pu être valable également pour l'autre candidature² – enfin, si je peux m'exprimer au nom du groupe socialiste, je vous promets, afin de pouvoir garder la parole, de vous parler exclusivement des qualités personnelles des candidats. A un détail près, certes, puisque je compte parler uniquement des qualités personnelles que ces candidats ne possèdent pas.

A savoir: une spécialisation ou une certaine expérience dans une activité de surveillance des magistrats, une compétence spécifique en matière de procédure administrative, notamment pour l'instruction des causes, un élément d'extranéité, en étant par exemple Non-Fribourgeois, être une personnalité externe au microcosme judiciaire fribourgeois et enfin, ne pas être un collègue magistrat des autres magistrats à surveiller.

Comme vous le voyez, il n'y a rien de personnel ou de partisan dans ces critiques, puisque le groupe socialiste a une très haute estime des deux candidats magistrats présentés comme candidats, lesquels sont très compétents et très appréciés dans leurs tâches respectives, même si hier encore l'un d'entre vous a traité l'un d'eux, de «shérif».

Les sept premiers membres élus, choisis par les différents corps constitués dans lesquels les magistrats de première instance sont déjà représentés, avaient la possibilité et auraient dû avoir l'audace de choisir deux personnes possédant les qualités décrites ci-avant, hors du sérail judiciaire fribourgeois, comme gage supplémentaire d'indépendance et de crédibilité.

Non pas aux yeux de nous autres politiciens, mais aux yeux de l'administré, du simple justiciable, qui, demain, devra saisir le Conseil de la magistrature parce qu'il rencontre un problème avec un juge.

Mais, malheureusement, puisque les personnes précitées ne correspondent pas à l'esprit de la Constitution fribourgeoise, qui militait dans ce sens, le groupe socialiste dans sa majorité s'abstiendra sur ces élections.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je ne pensais pas intervenir, mais je vais quand même le faire suite

¹ Il est question de la candidature de M. Michel Chevalley.

² Celle de M. Reinold Raemy.

aux propos de M. Mauron. Je regrette vraiment cette attitude, parce que je crois que le Conseil de la Magistrature, lorsqu'il a dû choisir les deux personnes, l'a fait vraiment en son âme et conscience.

Il faut bien voir que c'est effectivement à première vue honorifique d'être dans le Conseil de la magistrature, mais c'est aussi du travail et si on prend quelqu'un qui n'a aucune connaissance, aucune compétence dans ce domaine-là, comment voulez-vous l'envoyer visiter et surveiller les différents tribunaux ou les différents offices.

Donc, il faut des gens qui soient prêts à travailler. Maintenant, nous avons pris deux personnes qui sont au-dessus de tout soupçon de politiquerie ou de parti pris partisan. Ce que nous voulions, c'est des gens honnêtes, corrects et qui représentent aussi une certaine partie de la population, qui jusqu'à lors n'était pas représentée dans le Conseil de la magistrature. A savoir: le sud du canton et aussi la Singine, qui étaient sous-représentés.

M. Raemy était à la Constituante, c'était un excellent constituant, c'est un excellent juge, nous n'avons pas de juge de première instance dans la composition actuelle du Conseil de la magistrature, il nous semblait important d'en avoir un.

M. Chevalley est d'obédience UDC et il nous semble aussi important, vu les attaques de la justice par l'extrême droite, qu'il y ait aussi un représentant de cette tendance-là.

C'est pour ces raisons que nous avons choisi ces deux personnes, nous aurions pu effectivement prendre quelqu'un hors du canton, mais il nous semblait que ce n'était pas le critère le plus important. Pour nous, ce qui était important, c'était la valeur des deux personnes. C'est pour cela que je demande au PS de bien réfléchir avant de ne pas nommer ces deux personnes.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Auch ich bin sehr überrascht über die Reaktion unserer Kolleginnen und Kollegen der Sozialdemokratischen Partei. Ich muss sagen, dass der Vertreter des Sensebezirks, der hier vorgeschlagen wird, über eine enorme Erfahrung als Richter verfügt, dass seine Kompetenzen und seine Neutralität ausser Frage stehen. Ich kann nicht verstehen, wieso man sich der Stimme enthält und sich nicht für ihn entscheiden kann. Die Kriterien, die Sie vorhin genannt haben... ich denke, dass Erfahrung auch ein sehr grosser Punkt dieser Aufgabe ist und auch die Repräsentation der Bezirke. Darum bitte ich Sie, die Vorschläge zu berücksichtigen.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je me permets juste de répondre à M^{me} de Weck. Je crois que c'est clair, il n'a jamais été question de remettre en doute les excellentes compétences personnelles des candidats présentés, il n'a pas non plus été question de faire état de rai-leries partisans, pour reprendre vos termes.

La possibilité était donnée justement par la Constitution de choisir deux personnes «spécialistes». Lorsque l'on parle de compétence pour ces gens-là, bien évidemment les personnes à choisir devaient être très compétentes dans ces domaines pour pouvoir exercer ce pouvoir de surveillance.

Pour le groupe socialiste, la nécessité d'avoir quelqu'un hors canton était primordiale, puisque sinon, les deux personnes choisies correspondent exactement aux critères choisis pour les autres corps constitués et c'est ce petit plus qui manque justement à notre avis.

Postulat N° 322.06 Françoise Morel/André Masset

(services auxiliaires scolaires)

Suite de la prise en considération

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les rapporteurs, qui au nom de leur groupe proposent l'acceptation du postulat.

J'ai noté l'ensemble des remarques et questions et les transmettrai au groupe de travail, ce dernier étant sur le point d'élaborer le rapport final, puis de préparer le concept.

Il me paraît important de rappeler les différentes étapes de la mise en œuvre de la RPT, qui aujourd'hui nous occupe beaucoup, tant au niveau de la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport qu'au niveau de la santé et des affaires sociales. Dès l'entrée en vigueur de la RPT, et c'est un premier élément de réponse à M^{me} la Députée Thalmann, nous devons prendre en compte l'ensemble des prestations telles qu'elles sont financées aujourd'hui par l'assurance invalidité. Dès lors, pour les trois ans à venir, nous n'avons pas de marge de manœuvre à ce sujet, notre engagement est celui de reprendre les prestations telles qu'elles sont fournies aujourd'hui, avec les procédures prévues déjà aujourd'hui, cet engagement fera l'objet... [*passage inaudible*] que je vous présenterai à l'automne.

Dans le même temps, la première étape du travail du groupe chargé de cette question est de préparer le transfert des compétences de la Direction de la santé et des affaires sociales à ma Direction. Ce n'est pas une opération tout à fait simple, parce qu'il faut reprendre des tâches faites auparavant par la Direction de la santé et des affaires sociales, mais aussi des tâches faites à l'OFAS ainsi qu'à la Centrale de compensation à Genève pour pouvoir prendre en compte l'ensemble du calcul, du contrôle et de l'octroi des prestations.

Cela devrait être prêt au moment de l'entrée en vigueur de la RPT, nous avons engagé les premiers collaborateurs pour le faire. Une fois ce transfert effectué, nous nous mettrons – et ce sont des éléments importants dans le cadre des sous-groupes de travail tels qu'ils ont été réalisés – à la préparation d'un concept sur l'enseignement spécialisé et les services auxiliaires. Nous avons trois ans pour le faire, il nécessitera une modification de la loi scolaire, de la loi sur l'enseignement spécialisé et l'adoption de ce concept.

Nous n'aurons pas une liberté totale pour réaliser ce concept et c'est une partie de ma réponse à M. le Député Raemy, puisque nous devons dans ce cadre-là, mettre en œuvre le concordat intercantonal sur la pédagogie spécialisée, que nous sommes en train d'adopter